DIMANCHE 3 NOVEMBRE 2024 - BOL D'AIR D'AUTOMNE 31º édition

Départ et arrivée : CHENOVE, Maison du Plateau, rue Paul-Bert

PARKING ASSURÉ - Accueil à partir de 7 h 30.

Départs de 7 h 30 à 9 h 30 - Clôture de l'organisation à 14 h 00

Randonnées VTT et Gravel ouvertes à toutes et à tous, casque obligatoire

Tous les mineurs doivent fournir une autorisation parentale et les jeunes cyclos de moins de 16 ans seront accompagnés par un adulte participant nommément désigné.

PARCOURS ET DÉNIVELÉS

3 circuits VTT: Randonneur 30 km, dénivelé 593 m

Sportif 45 km, dénivelé 860 m Expert 60 km, dénivelé 1148 m

3 circuits Gravel: 45 km, dénivelé 700 m

60 km, dénivelé 1000 m 78 km, dénivelé 1175 m

INSCRIPTIONS et TARIFS

Internet: www.cyclos-rando-dijon.fr jusqu'au 2/11/2024, 12 h 00.

Adultes licenciés FFCT : **8**,00 € Adultes non-licenciés : **10**,00 € Moins de 18 ans FFCT : **gratuit** Moins de 18 ans non-licenciés : **6**,00 €

SERVICES ET PRESTATIONS

VTT: Parcours fléchés et balisés - **Gravel**: non balisés. Pour ces deux disciplines, traces GPX à télécharger (*indispensable pour le gravel*): sur le site https://www.cyclo-rando-dijon.fr/ à partir du 28/10/2024.

Pour les circuits gravel, une carte au 1/100 000e sera fournie au départ.

Petite mécanique et dépannage avec notre partenaire les Cycles Valandro.

Points de ravitaillements conviviaux - Pot amical offert à l'arrivée à tous les participants.

CONTACTS - RENSEIGNEMENTS

Téléphone: 06 51 98 04 53 - Courriel: contact@cyclos-rando-dijon.fr

La situation sanitaire peut évoluer et la plus grande prudence reste de mise. Les participants s'engageront à respecter des conditions d'hygiène responsables.

RÈGLEMENT

- **◆ LE BOL D'AIR VTT** est une randonnée et non une compétition, elle est ouverte à tout possesseur de cycle vtt ou gravel et ayant un minimum de condition physique.
- ◆ Le port du casque est obligatoire.
- → Tous les mineurs doivent fournir une autorisation parentale et les enfants de moins de 16 ans seront accompagnés par un adulte participant.
- ◆ L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile.
- → Les heures de fermeture des contrôles seront définies par l'organisation qui dégage toute responsabilité après la fermeture des parcours.
- → Tout participant s'engage à respecter le code de la route. Il sera responsable des accidents dont il pourrait être l'auteur.

- → Tout participant s'engage à respecter les sites traversés et à jeter ses déchets d'emballages dans les poubelles des points de ravitaillement.
- → Les participants s'engagent à ne pas quitter le parcours, sauf en cas d'abandon, qu'ils devront alors signaler aux organisateurs.
- → Les participants s'engagent à utiliser un vélo en parfait état mécanique. Nécessaire réparation souhaité.
- → Les VTT à assistance électrique sont acceptés suivant charte FFCT
- ♦ Toute personne est responsable de son matériel, en cas de vol, perte ou accident, la responsabilité des CYCLOS RANDONNEURS DIJONNAIS ne pourra être engagée.
- → La participation à cette randonnée implique l'acceptation sans restriction du présent règlement.

